



Galère avec Neuilly bidule

Par **Vero2309**, le **02/05/2018** à **17:41**

Tissuisses

J'ai contacté le créancier qui me dit que ma dette a été rachetée par Neuilly contentieux et qu'il ne gère plus mon dossier qu'il faut voir directement avec eux .

Que dois je faire stp ? Et j'ai contacté Neuilly qui vient de me dire qu'ils ont envoyé mon dossier tribunal depuis janvier mais que c long et que c pas des frais qu'ils prennent mais les intérêts et elle m'a coupé au pif !!! Car je lui ai dit que j'allais saisir TI pour demander délai grâce etc car ce que je donne ne sers à rien elle m'a dit que j'allais perdre ma maison que je disais n'importe quoi que le juge n'acceptera pas , je lui ai dis que j'allais démontrer tout les courriers ou j'ai Essayé de trouver solution et ou je n'ai eu aucun retour et que depuis décembre j'arrete Pas de payer à blanc et elle m'a rit au nez en me disant que quand mon dossier passera au tribunal on n'est pas convoqué ça se passe sans moi ????? ... Je fais quoi ? En plus ils ont même pas la copie de mon contrat ils peuvent aller tribunal sans ça ?? Je fais quoi alors ? Je continue à payer ou j'attends tribunal ? Du coup si tribunal est ce que c un huissier qui sera mandaté ou eux ??? Car si c eux chui perdu ils vont refuser échéancier je suis perdue grave

L'avocat de mon village sera là à partir du 14 mai .

Merci

Par **Visiteur**, le **02/05/2018** à **22:25**

Bsr,

Pour être plus certaine que Tisuisse voit ce post, vous aurriez dû repartir sur votre file initiale.

https://www.experatoo.com/litiges/harcelement-recouvrement_156806_1.htm

Par **Vero2309**, le **02/05/2018** à **22:52**

Ok merci

Je ne retrouvais plus mon post

Merci